

Participation

Au cours de la première année scolaire, tous les enfants participent aux cours JeKits. Les cours, obligatoires et gratuits, ont lieu en groupe selon l'emploi du temps.

Les deuxième, troisième et quatrième années JeKits sont facultatives et payantes et nécessitent une inscription. Dans des cas exceptionnels et dans des conditions particulières, il est possible d'organiser le JeKits 2 en cours de groupes.

Une contribution mensuelle des parents de 26 € maximum est demandée à la (2ème année scolaire) et au maximum 35 € (aux 3ème et 4ème années scolaires) par enfant et par mois.

Veuillez-vous renseigner auprès de votre école ou du partenaire extra-scolaire pour savoir la contribution mensuelle des parents dans votre région.

Les instruments remis pour l'enseignement et la pratique à domicile sont prêtés à titre gracieux.

Exemptions et réductions de contributions

Le JeKits voudrait atteindre le plus grand nombre d'enfants possible en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et s'adresse expressément à tous les élèves d'une école JeKits, indépendamment de leur origine ou de leur milieu social.

En principe, une situation financière difficile dans une famille ne doit pas être une raison pour ne pas pouvoir participer au JeKits.

Des exemptions et des réductions de contributions sont prévues à cet effet. Les enfants issus de familles qui perçoivent l'allocation-chômage II, l'aide sociale ou des prestations sociales similaires sont exonérés des frais de participation.

La participation est également gratuite pour les enfants dont les parents reçoivent une allocation de logement, un supplément pour enfants, une aide à la formation ou des prestations en vertu de la loi sur les prestations pour demandeurs d'asile.

Si deux enfants ou plus d'une même famille participent, programme, le montant total de la cotisation ne sera dû que pour le premier enfant ; pour chaque enfant supplémentaire, seule la moitié de la cotisation sera due.

Contact

Pour plus d'informations sur le JeKits, veuillez prendre attache avec les personnes de contact de votre école de musique ou de votre école primaire ou spécialisée.

Vous pouvez également obtenir des informations générales sur le programme auprès du bureau de l'Association des écoles de musique de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ou sur www.jekits.de.

Le programme est financé par le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie avec la participation des communes du land et des familles participantes.

Landesverband der Musikschulen in NRW e.V. (Association des écoles de musique de Rhénanie-du-Nord-Westphalie)

Liesegangstr. 17
40211 Düsseldorf

Téléphone 0211.25 10 09
Télécopie 0211.25 10 08

info@jekits.de
www.jekits.de



JeKits

À chaque enfant des instruments, de la danse, du chant

Informations pour les parents
sur le thème instruments

Chers parents,

Cordiale bienvenue au Programme JeKits ! Votre enfant est scolarisé dans une école proposant le programme « JeKits – À chaque enfant ses instruments, sa danse et son chant ».

Qu'est-ce que le JeKits ?

Le JeKits est un programme d'éducation culturelle dans les écoles primaires et les écoles spécialisées du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Il s'articule autour de trois axes : Les instruments, la danse ou le chant. Les enfants ont la possibilité de participer au programme tout au long de leur scolarité primaire.

Quels sont les objectifs du JeKits ?

Dès le début, l'accent est mis sur la pratique collective de la musique, de la danse et du chant. Les enfants acquièrent et approfondissent leurs compétences en musique et en danse. Ils découvrent ainsi leurs propres possibilités de création et d'expression artistiques.

Leur développement est soutenu par l'apprentissage social, la créativité et la confrontation active avec la musique et la danse au sein du groupe. Des expériences variées et des contenus d'enseignement constructifs constituent les bases pour la pratique ultérieure de la musique, de la danse et du chant.

Le JeKits souhaite ouvrir l'accès à l'éducation musicale et à la danse au plus grand nombre d'enfants possible en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, indépendamment de leur origine ou de leur milieu social.

Le JeKits soutient la coopération entre l'école et le partenaire extra-scolaire. De cette manière, le JeKits enrichit et renforce l'offre éducative culturelle.

Quelles sont les priorités ?

Chaque école JeKits propose l'une des trois spécialisations - instruments, danse ou chant. Votre école a choisi de se concentrer sur les instruments.

Qui sont les partenaires de coopération ?

Votre école met en œuvre le JeKits en collaboration avec un partenaire extra-scolaire. Dans le domaine des instruments, il s'agit par exemple de l'école de musique locale, dont les enseignants viennent pour les cours JeKits en règle générale. Les cours JeKits ont lieu à l'école, s'ajoutent aux cours de musique de l'école et ne les remplacent pas.



La première année JeKits (JeKits 1)

Que se passe-t-il en première année JeKits ?

La première année JeKits invite tous les enfants à faire de la musique ensemble. Votre enfant découvre le monde de la musique et des instruments. On y chante, danse et joue de différents instruments. Les bases musicales sont transmises, différents instruments sont présentés et essayés.

Sous quelle forme se déroule l'enseignement pendant la première année JeKits ?

Les cours JeKits ont lieu une fois par semaine en classe et font partie de l'enseignement scolaire. L'enseignement se fait en « tandem » : L'enseignant de l'école de musique organise le cours en collaboration avec l'enseignant de l'école primaire.

La participation est obligatoire et gratuite.

À la fin de la première année scolaire, votre enfant peut choisir un instrument en option.

La deuxième jusqu'à la quatrième année JeKits (JeKits 2-4)

Que se passe-t-il à partir de la deuxième année JeKits ?

L'enseignement à partir de la deuxième année scolaire se base sur les contenus et les expériences de la première année JeKits. Les compétences musicales acquises sont consolidées, élargies et approfondies.

Votre enfant reçoit deux heures de cours par semaine, pendant lesquelles il joue de l'instrument qu'il a choisi à la fin de la première année. Dès le début, tous font de la musique avec d'autres enfants dans l'ensemble JeKits et reçoivent des cours d'instrument en petits groupes.

On joue des chansons et des morceaux, on improvise, on pose et on approfondit les bases de la formation des capacités musicales. L'enseignement offre un espace pour l'action créative et la participation, de sorte que chaque enfant puisse apporter sa personnalité au groupe. En faisant de la musique ensemble, les enfants apprennent à se percevoir eux-mêmes et à percevoir les autres. Ils peuvent ainsi réagir aux impulsions du groupe et essayer de les intégrer dans leur propre jeu instrumental. Ils font l'expérience de leur appartenance à une communauté et chaque enfant a la chance d'expérimenter l'estime, l'efficacité personnelle et ses propres capacités. Tout cela constitue la base pour la poursuite du jeu instrumental et de la pratique musicale en 3ème et 4ème années scolaires.

Au cours de chaque année scolaire, les enfants ont la possibilité de créer ensemble un spectacle et de se produire sur scène.

Sous quelle forme se déroule l'enseignement à partir de la deuxième année JeKits ?

Votre enfant suit deux cours par semaine : un cours dans l'ensemble JeKits et un autre dans le groupe instrumental. Dans des cas exceptionnels et dans des conditions particulières, il est possible d'organiser le JeKits 2 en cours de groupes.

Les cours sont dispensés par des professeurs de musique de l'école de musique locale.